

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1Bis Rue Saint-Laurent à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

**DATE DE CONVOCATION** : 20 mai 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 25 – REPRÉSENTÉS : 04

**PRÉSENTS** : M. BUF Jean-Michel, MM. CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PELÉ Martin, PICAUD Michaël et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), Mme FERRY Gladie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme NIAUDET Danielle (*pouvoir à M. RANNOU Yannick*) et M. PINEAU Olivier (*pouvoir à M. HAMON Jean-Pierre*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : MM. COLIN Arnaud et MOUSSU James.

**OBJET** : Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

N° 2021 / 05 / 03

*Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales (art. L 2121-33) et des textes régissant ces organismes.*

*Suite à la démission du Conseil municipal de Madame Nathalie GUIHOT, il convient de procéder à son remplacement dans les différentes instances suivantes : ATRE, Musique et Danse en Loire-Atlantique, OGEC, Collège Le Galinet et Lycée Camille Claudel.*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-3 ;*

*Vu les textes régissant ces organismes ;*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

*.../...*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉSIGNE les délégués selon le tableau ci-joint :*

INSTANCES EXTERIEURES	NOMBRE DE REPRESENTANTS		DELEGUES / REPRESENTANTS	
	Délégués	Suppléants	NOM Délégués	NOM Suppléants
<b>REPRESENTATIONS ASSOCIATIVES</b>				
Atre	1	1	Y. DUBOURG	M.-F. GUIHO
Musique et Danse en Loire-Atlantique	1		F. LAFOND	
<b>REPRESENTATIONS MUNICIPALES / INSTITUTIONNELLES</b>				
OGEC	1		S. VAIRÉ	
Collège le Galinet	2+1		S.VAIRÉ + D.NIAUDET	
Lycée Camille Claudel	2		S. VAIRÉ + M. TESSIER	

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 1<sup>er</sup> juin 2021,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20210527-CM-2021-05-03-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2021  
Date de réception préfecture : 01/06/2021